

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 25/002/2004 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 03/04 (AFR 25/001/2004 du 6 janvier 2004)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / PRISONNIERS D'OPINION

ÉTHIOPIE

des dizaines de manifestants appartenant à l'ethnie oromo

Londres, le 15 janvier 2004

Des dizaines d'étudiants de l'université d'Addis-Abeba issus de l'ethnie oromo, qui avaient été arrêtés le 4 janvier 2004, lors d'une manifestation pacifique, ont été libérés sans avoir été jugés ni même inculpés. On leur aurait toutefois déconseillé, sous peine de graves conséquences, de prendre part à de nouvelles manifestations contre le transfert de la capitale de la région administrative d'Oromia, actuellement Addis Abeba, à la ville d'Adama (également connue sous le nom de Nazret).

Des jeunes scolarisés à Ziwai et dans la région d'Adama, interpellés à la suite du mouvement de protestation, auraient également été remis en liberté, mais cette information n'a pas encore été confirmée.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes pour le moment. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*